

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement dans le chemin des carrières, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (Renouvellement de Branchement EU au droit du n° 10) par l'entreprise RESEAUX DIVERS LANGUEDOCIENS entre le **06/02/2017 et le 17/02/2017**

## A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (Renouvellement de Branchement EU au droit du n° 10) par l'entreprise RESEAUX DIVERS LANGUEDOCIENS, ainsi que le stationnement d'engins, entre le **06/02/2017 et le 17/02/2017** - la circulation sera règlementée sur le **chemin des carrières**, de la façon suivante :

- Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier **de 7h45 à 17h30** les jours ouvrés avec remise en circulation en fin de journée. (les travaux devraient être réalisés sur une durée de 2 ou 3 jours seulement)

***En cas de prolongation du chantier, le présent arrêté sera prorogé pour la durée totale des travaux.***

**Article 2** **L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires**, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

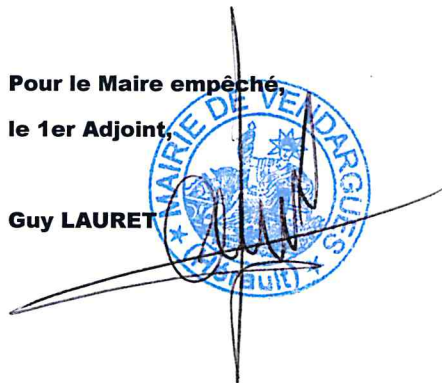
- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

**Pour le Maire empêché,**

**le 1er Adjoint,**

**Guy LAURET**

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Vendargues. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and 'HERAULT'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Lauret'. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.